Page : 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: SCREEN CLEAN NEW
- · Code du produit: 07540001
- · **UFI:** PO0M-3Q68-XP0G-VJP8
- · 1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie de processus PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
- · Emploi de la substance / de la préparation Détergents pour fenêtres
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710 BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395 IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061 UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

(suite de la page 1)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SCREEN CLEAN NEW

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS0

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 67-63-0	propane-2-ol	10-25%
EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-5%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane (<0,1 % de butadiène (203-450-8)) (*) Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-5%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	1-2,5%
CAS: 134180-76-0	Polyether-modified polysiloxane Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	≥1-<2,5%
CAS: 7664-41-7 EINECS: 231-635-3 Vuméro index: 007-001-00-5 Reg.nr.: 01-2119488876-14-xxxx	ammoniac, anhydre Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Flam. Gas 2, H221; Press. Gas (Comp.), H280	≥0,25-<1%
CAS: 110-91-8 EINECS: 203-815-1 Numéro index: 613-028-00-9 Reg.nr.: 01-2119496057-30-xxxx	morpholine Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4, H302	≥0,1-<1%

(suite page 3)

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SCREEN CLEAN NEW

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(*) ZZS, 34 : Butaan is alleen ZZS als dit 0,1 % of meer butadieen (203-450-8) bevat

Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

hydrocarbures aliphatiques	≥5 - <15%
agents de surface non ioniques	<5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- · Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

(suite page 4)

Page: 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version : 6 (remplace la version 5) Révision : 16.05.2023

Nom du produit: SCREEN CLEAN NEW

(suite de la page 3)

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les matières inflammables.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQ	UE 8: Contrôles de l	l'exposit	tion/protection individuelle	
· 8.1 Paramèi	tres de contrôle			
		seuil à su	rveiller par poste de travail:	
	-0 propane-2-ol			
	nomentanée: 1000 mg/m	³ , 400 ppn	n	
	à long terme: 500 mg/m³,			
CAS: 74-98	-6 propane			
VL Valeur d	à long terme: 1000 ppm			
	7-8 butane (<0,1 % de b			
VL Valeur n	nomentanée: 2370 mg/m	³, 980 ppn	n	
	8-2 1-méthoxy-2-propan			
	nomentanée: 369 mg/m³,			
Valeur a D;	à long terme: 184 mg/m³,	50 ppm		
- 1	-5 et isobutane (< 0,1 %	de hutadi	iòna (203-450-8)) (*)	
	nomentanée: 2370 mg/m			
	41-7 ammoniac, anhydr		·	
	nomentanée: 36 mg/m³, :			
	à long terme: 14 mg/m³, 2			
	1-8 morpholine			
	nomentanée: 72 mg/m³, 2			
	ù long terme: 36 mg/m³, 1	10 ppm		
D;				
· DNEL				
	-0 propane-2-ol			
	DNEL Long term-system		26 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique	DNEL Long term-system	iic	319 mg/kg human/day (des consommateurs)	
	DATE:		888 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
Inhalatoire	DNEL Long term-system	uc mg/m3		
G4G 107.0	0.2.1. //	,	500 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	8-2 1-méthoxy-2-propan			
	DNEL Long term-system		3,3 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique	DNEL Long term-system	uc	18,1 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Inhalatoine	DWELL		50,6 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier) 43,9 mg/m3 (des consommateurs)	
Innatatotre	DNEL Long term-system	uc mg/ms	369 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Acute local ma/m	. 2	553,5 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
DNEL Acute-local mg/m3		.5	333,5 mg/m3 (travatitear/ouvriter)	
	PNEC			
	CAS: 67-63-0 propane-2-ol			
PNEC Freshwater mg/L 140,9 mg		140,9 mg 140,9 mg		
_		552 mg/F		
_		552 mg/I		
		140,9	¹ 6	
		28 mg/Kg	o o	
	8-2 1-méthoxy-2-propan		8	
CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol PNEC Freshwater mg/L 10 mg/L		10 mg/L		
0		41,6 mg/L		
		, - , 8/.	(suite page 5	

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SCREEN CLEAN NEW

PNEC Marine water sediment 4,17 mg/Kg
PNEC Soil 2,47 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L 100 mg/L

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

- · Protection des mains: Gants de protection
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Aérosol

Incolore
Caractéristique
Non déterminé.

Non déterminé.
Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 2 Vol %
Supérieure: 12 Vol %
Point d'éclair <0 °C
Température d'inflammation: 425 °C
Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C 9,6

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Solubilité

· l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

· Pression de vapeur à 20 °C:

Insoluble

Non déterminé.
42 hPa

· Densité et/ou densité relative

 Densité à 20 °C:
 0,911 g/cm³

 Densité relative.
 Non déterminé.

 Densité de vapeur:
 Non déterminé.

- 9.2 Autres informations
- · Aspect:

· Forme: Aérosol

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SCREEN CLEAN NEW

(suite de la page 5)

Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

 ⋅ Solvants organiques:
 24,2 %

 ⋅ EU-VOC:
 199,5 g/l

 ⋅ EU-VOC:
 21,90 %

 ⋅ Swiss VOC:
 21,67 %

 ⋅ Teneur en substances solides:
 0,1 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs	d'estimation	de la toxicité	aiguë	(ETA))
--------------	--------------	----------------	-------	--------

Dermique LD50 71.726 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire LC50 / 4 h 509 mg/l

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (rab)
		46-73 mg/l (Rat)
	LC50/8 h	12.000-19.000 mg/m3 (Rat)
	EC50 / 24 h	>1.000 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version : 6 (remplace la version 5) Révision : 16.05.2023

Nom du produit: SCREEN CLEAN NEW

		(suite de la page	6)	
CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol				
Oral	LD50	4.016 mg/kg (Rat)	٦	
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rabbit)		
Inhalatoire	LC50 / 4 h	27.596 mg/l (Rat)		
CAS: 13418	30-76-0 Polye	ether-modified polysiloxane	٦	
Oral	LD50	3.200 mg/kg (Rat)		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)		
		1.550 mg/kg (Rabbit)		
	LC50	2,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))		
	EC50	1,1 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))		
CAS: 7664-	41-7 ammon	iac, anhydre	٦	
Oral	LD50	350 mg/kg (Rat)	٦	
Inhalatoire	LC50 / 4 h	2.000 mg/l (Rat)		
CAS: 110-91-8 morpholine				
Oral	LD50	1.910 mg/kg (Rat)	٦	
Dermique	LD50	500 mg/kg (Rabbit)		
Inhalatoire	LC50 / 4 h	35,1 mg/l (Rat)		

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
CAS: 67-63-0 propane-2-ol		
LC50 / 96 h	9.640 mg/ltr (fish)	
	>1.400 mg/ltr (Lepomus gobbosus (Zonnebaars))	
	6.550 mg/ltr (Pimephales promelas)	
EC 50 / 48 h	2.285-13.299 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	
CAS: 107-98-2 1-mé	thoxy-2-propanol	
LC50 / 96 h (statique) 6.812 mg/ltr (Leuciscus idus)	
EC 50 / 48 h (statique	e) 23.300 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SCREEN CLEAN NEW

(suite de la page 7)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -

_	· Catalogue européen des déchets				
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS				
	FILIRANTS ET VETEMENTS DE PROTECTION NON SPECIFIES AILLEURS				
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)				
15 01 04	emballages métalliques				
HP3	Inflammable				
HP14	Écotoxique				

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- 1950 AÉROSOLS $\cdot ADR$ · IMDG **AEROSOLS** AEROSOLS, flammable \cdot IATA
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



- 2 5F Gaz. · Classe · Étiquette 2.1
- · IMDG, IATA



- 2.1 Gaz. · Class · Label 2.1
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- · Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz.
- · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):
- · No EMS: F-D,S-U
- SW1 Protected from sources of heat. · Stowage Code

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For

WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

(suite page 9) BE FR

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SCREEN CLEAN NEW

	(suite de la pag
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	IL
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA; Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

(suite page 10)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SCREEN CLEAN NEW

(suite de la page 9)

- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	21,9

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H221 Gaz inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Date de la version précédente: 16.05.2023
- · Numéro de la version précédente: 5
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

(suite page 11)

Page : 11/11

(suite de la page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SCREEN CLEAN NEW

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A Flam. Gas 2: Gaz inflammables – Catégorie 2

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE FR